



Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2017

Soixante et onzième session
Point 134 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 23 décembre 2016

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/71/716)]

71/273. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'augmenter de 205 442 500 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le crédit de 5 408 719 500 dollars qu'elle a ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017 dans ses résolutions [70/249 A](#) du 23 décembre 2015, [70/248 B](#) du 1^{er} avril 2016 et [70/248 C](#) du 17 juin 2016 :

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)				
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>					
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 428 000	(472 500)		116 955 500
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	618 122 200	12 819 100		630 941 300
Total partiel, titre I		735 550 200	12 346 600		747 896 800
<i>Titre II. Affaires politiques</i>					
3.	Affaires politiques	1 240 398 000	103 061 200		1 343 459 200
4.	Désarmement	24 950 700	(81 800)		24 868 900
5.	Opérations de maintien de la paix	109 624 000	24 400		109 648 400
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	7 162 300	60 300		7 222 600
Total partiel, titre II		1 382 135 000	103 064 100		1 485 199 100



Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C			
	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts		
(En dollars des États-Unis)				
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>				
7.	Cour internationale de Justice	45 975 700	(161 000)	45 814 700
8.	Affaires juridiques	48 845 900	12 693 700	61 539 600
Total partiel, titre III		94 821 600	12 532 700	107 354 300
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>				
9.	Affaires économiques et sociales	157 717 800	4 350 800	162 068 600
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 912 500	(149 500)	10 763 000
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 798 300	(192 500)	16 605 800
12.	Commerce et développement	135 159 400	3 262 800	138 422 200
13.	Centre du commerce international	35 697 300	1 394 500	37 091 800
14.	Environnement	35 331 400	1 765 900	37 097 300
15.	Établissements humains	20 806 800	1 267 600	22 074 400
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 917 600	272 600	37 190 200
17.	ONU-Femmes	15 256 400	(166 700)	15 089 700
Total partiel, titre IV		464 597 500	11 805 500	476 403 000
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>				
18.	Développement économique et social en Afrique	153 650 300	(298 300)	153 352 000
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	94 646 200	694 000	95 340 200
20.	Développement économique en Europe	64 870 900	1 067 600	65 938 500
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	105 299 700	1 583 000	106 882 700
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	69 369 400	666 900	70 036 300
23.	Programme ordinaire de coopération technique	54 763 400	4 668 600	59 432 000
Total partiel, titre V		542 599 900	8 381 800	550 981 700
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>				
24.	Droits de l'homme	191 574 900	20 459 400	212 034 300
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	82 204 900	3 157 700	85 362 600
26.	Réfugiés de Palestine	55 592 900	(455 600)	55 137 300
27.	Aide humanitaire	34 725 900	191 000	34 916 900

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C		
	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts	
(En dollars des États-Unis)			
Total partiel, titre VI	364 098 600	23 352 500	387 451 100
Titre VII. <i>Information</i>			
28. Information	188 021 900	(460 200)	187 561 700
Total partiel, titre VII	188 021 900	(460 200)	187 561 700
Titre VIII. <i>Services communs d'appui</i>			
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 677 000	33 900	22 710 900
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	35 043 500	(337 400)	34 706 100
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	70 800 100	(511 800)	70 288 300
29D. Bureau des services centraux d'appui	166 585 300	(55 900)	166 529 400
29E. Bureau de l'informatique et des communications	98 461 800	(690 800)	97 771 000
29F. Administration (Genève)	134 658 700	4 719 200	139 377 900
29G. Administration (Vienne)	33 204 200	826 600	34 030 800
29H. Administration (Nairobi)	28 157 300	1 248 400	29 405 700
Total partiel, titre VIII	589 587 900	5 232 200	594 820 100
Titre IX. <i>Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	40 213 800	(65 400)	40 148 400
Total partiel, titre IX	40 213 800	(65 400)	40 148 400
Titre X. <i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	11 448 200	55 400	11 503 600
32. Dépenses spéciales	153 244 800	–	153 244 800
Total partiel, titre X	164 693 000	55 400	164 748 400
Titre XI. <i>Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	97 091 100	12 684 800	109 775 900
Total partiel, titre XI	97 091 100	12 684 800	109 775 900
Titre XII. <i>Sûreté et sécurité</i>			
34. Sûreté et sécurité	234 295 400	3 988 000	238 283 400
Total partiel, titre XII	234 295 400	3 988 000	238 283 400
Titre XIII. <i>Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel, titre XIII	28 398 800	–	28 398 800

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)				
Titre XIV. Contributions du personnel					
36. Contributions du personnel	482 614 800	12 524 500	495 139 300		
Total partiel, titre XIV	482 614 800	12 524 500	495 139 300		
Total	5 408 719 500	205 442 500	5 614 162 000		

68^e séance plénière
23 décembre 2016

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'augmenter de 6 824 800 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 dans ses résolutions 70/249 A du 23 décembre 2015, 70/248 B du 1^{er} avril 2016 et 70/248 C du 17 juin 2016, soit 531 885 700 dollars :

Chapitre des recettes	Montant approuvé dans les résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C			Augmentation/ (diminution)	Prévisions révisées
	(En dollars des États-Unis)				
1. Recettes provenant des contributions du personnel	486 952 700	12 586 600	499 539 300		
Total, chapitre premier des recettes	486 952 700	12 586 600	499 539 300		
2. Recettes générales	41 226 700	415 600	41 642 300		
3. Services à l'intention du public	3 706 300	(6 177 400)	(2 471 100)		
Total, chapitres 2 et 3 des recettes	44 933 000	(5 761 800)	39 171 200		
Total général	531 885 700	6 824 800	538 710 500		

68^e séance plénière
23 décembre 2016

C

FINANCEMENT DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'ANNÉE 2017

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2017 :

1. Les crédits ouverts au budget, d'un montant total de 2 913 264 800 dollars des États-Unis, composé de la moitié des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 70/249 A du 23 décembre 2015, soit 2 700 897 200 dollars, des crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal dans ses résolutions 70/248 B et C des 1^{er} avril et 17 juin 2016, soit 6 925 100 dollars, et de l'augmentation des crédits approuvée au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 205 422 500 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

a) 136 734 900 dollars financés comme suit :

i) 22 466 500 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel qu'elle a approuvée pour l'exercice biennal dans ses résolutions 70/249 B du 23 décembre 2015 et 70/248 B et 70/248 C ;

ii) 5 761 800 dollars correspondant à la réduction du montant des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus ;

iii) 120 030 200 dollars correspondant à l'excédent une fois établi le montant définitif des dépenses au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 ;

b) 2 776 529 900 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des contributions mises en recouvrement la part de chaque État Membre dans le montant total de 254 240 100 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :

a) 243 207 400 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant de contributions du personnel qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal dans sa résolution 70/249 B ;

b) 537 900 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans ses résolutions 70/248 B et 70/248 C ;

c) 12 586 600 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus ;

¹ ST/SGB/2013/4.

d) 2 091 800 dollars correspondant à la diminution des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2014-2015 par rapport aux prévisions révisées qu'elle avait approuvées dans sa résolution 70/240 B du 23 décembre 2015.

*68^e séance plénière
23 décembre 2016*